

Rapport annuel 2022 de la Direction générale Les services à la population au cœur des priorités

Magog, le 18 avril 2023 – La Direction générale de la Ville de Magog annonce la mise en ligne de son rapport annuel 2022. Le document fait état des principaux dossiers traités par l'administration municipale au cours de la dernière année. Il peut être consulté sur le site Internet de la Ville au ville.magog.qc.ca/rapport-annuel-2022.

« Puisque l'amélioration des services aux citoyens a été au cœur des priorités de toutes les équipes, nous avons rédigé notre rapport annuel sous l'angle du service à la clientèle. Les citoyens pourront constater de quelles façons nos équipes ont été au service de la population », affirme le directeur général, M^e Jean-François D'Amour. Ce dernier précise que plus de 7 600 requêtes ont été traitées au cours de la dernière année. « La moyenne de nos délais de traitement est passée de 30 jours ouvrables en 2021 à 11 jours ouvrables en 2022. C'est une amélioration impressionnante des services rendus aux Magogoises et aux Magogois. »

Les enjeux tels la pénurie de main-d'œuvre, l'inflation et l'augmentation des incivilités à l'égard des employés municipaux sont également abordés dans le rapport annuel.

Parmi les réalisations marquantes 2022, notons :

- Tenue du 1^{er} forum économique;
- Optimisation du traitement des demandes d'accès à l'information;
- Refonte du portail de plaintes et requêtes (Service GO);
- Organisation de huit activités de participation citoyenne pour informer ou consulter en amont la population sur des projets;
- Mise en place d'une vignette de stationnement pour les citoyens;
- Planification du projet de détournement des eaux usées du secteur Omerville vers l'usine d'épuration de Magog (incluant sa mise à niveau);
- Établissement d'une vision de développement pour le centre-ville;
- Réalisation d'une étude photométrique et d'un sondage pour améliorer l'éclairage des rues;
- Mise sur pied d'un Programme d'aide financière pour les propriétaires d'installations septiques non fonctionnelles ou polluantes.



Plusieurs priorités 2023 sont déjà en cours de réalisation. Parmi celles-ci, notons :

- Planification de la suite du développement du parc industriel;
- Optimisation du processus de traitement des demandes de réclamations;
- Mise en place des mesures pour respecter la loi 25 concernant la protection des renseignements personnels;
- Réfection du parc Maurice-Théroux (phase 1) et des terrains de tennis au parc Horan;
- Renaturalisation de l'Espace Saint-Luc;
- Dépôt et mise en œuvre du Plan directeur de transport actif;
- Élaboration d'une Politique du logement et de l'habitation;
- Refonte du cadre normatif en matière d'urbanisme;
- Réalisation des travaux de mise à niveau du site de dépôt à neige.

Pour consulter le rapport annuel dans son intégralité, les citoyens sont invités à le télécharger à l'adresse suivante : ville.magog.qc.ca/rapport-annuel-2022.

- 30 -

Source et information :

Direction des communications, technologies et services aux citoyens
Ville de Magog
819 843-3333, poste 444

